

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 23001384

Le président du Conseil régional,
de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 01/03/2023

Alexandre DESROUSSEAUX
Directeur de la Mission Transition Numérique

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation

Publié le - 2 MARS 2023

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23001384

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	Prénom	Nom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
1			59550	MAROILLES	10 PASS
2			59280	ARMENTIERES	10 PASS
3			80200	PERONNE	10 PASS
4			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS
5			62280	ST MARTIN BOULOGNE	10 PASS
6			62690	HERMAVILLE	10 PASS
7			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS
8			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS
9			62158	SAULTY	10 PASS
10			59620	LEVAL	10 PASS
11			62111	HANNESCAMPES	10 PASS
12			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS
13			02110	BOHAIN EN VERMANDOIS	10 PASS
14			02630	WASSIGNY	10 PASS
15			62141	EVIN MALMAISON	10 PASS
16			62151	BURBURE	10 PASS
17			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
18			02110	BOHAIN EN VERMANDOIS	10 PASS
19			62790	LEFOREST	10 PASS
20			62123	WANQUETIN	10 PASS
21			62340	HAMES BOUCRES	10 PASS
22			62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
23			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
24			59132	GLAGEON	10 PASS
25			62118	PELVES	10 PASS
26			62151	BURBURE	10 PASS
27			62810	FOSSEUX	10 PASS
28			62118	PELVES	10 PASS
29			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS
30			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS
31			59188	ST AUBERT	10 PASS
32			62850	ALQUINES	10 PASS
33			62680	MERICOURT	10 PASS
34			59730	SOLESME	10 PASS
35			62118	PELVES	10 PASS
36			62970	COURCELLES LES LENS	10 PASS
37			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS
38			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS
39			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
40			02590	BEAUVOIS EN VERMANDOIS	10 PASS
41			59620	LEVAL	10 PASS
42			62110	HENIN BEAUMONT	10 PASS
43			59252	MARQUETTE EN OSTREVANT	10 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23001384

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	Prénom	Nom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
44			80200	PERONNE	10 PASS
45			80200	PERONNE	10 PASS
46			59280	ARMENTIERES	10 PASS
47			59000	LILLE	5 PASS
48			59360	LE CATEAU CAMBRESIS	5 PASS
49			59146	PECQUENCOURT	5 PASS
50			59172	ROEULX	5 PASS
51			62200	BOULOGNE SUR MER	5 PASS
52			02230	FRESNOY LE GRAND	5 PASS
53			62113	LABOURSE	5 PASS
54			59000	LILLE	5 PASS
55			59780	WILLEMS	5 PASS
56			59150	WATTRELOS	5 PASS
57			80480	DURY	5 PASS
58			59270	BAILLEUL	5 PASS
59			59980	BERTRY	5 PASS
60			80120	RUE	5 PASS
61			80090	AMIENS	5 PASS
62			62420	BILLY MONTIGNY	5 PASS
63			59230	ROSULT	5 PASS
64			62350	BUSNES	5 PASS
65			62420	BILLY MONTIGNY	5 PASS
66			59491	VILLENEUVE D'ASCQ	5 PASS
67			80550	LE CROTOY	5 PASS
68			59150	WATTRELOS	5 PASS

ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 23 007384

Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus
(demande inéligible ou incomplète)

N° de dossier	Prénom	Nom	CP	Ville	Motif du refus
			62100	CALAIS	Hors critères (étudiante en physique chimie)
			02200	SOISSONS	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
			02110	BECQUIGNY	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
			62100	CALAIS	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
			59000	LILLE	Dossier incomplet malgré plusieurs relances
			59138	BACHANT	Dossier incomplet malgré plusieurs relances